

# LES MALPRIS

## TEST DE SON (ou voir annexe 2)

Le promoteur s'engage à fournir les services d'un technicien de son et qu'une balance de son soit effectuée avec le spectacle.

## HÉBERGEMENT

Si le spectacle a lieu à plus de 120 km de Gatineau, l'organisateur s'engage à fournir au minimum deux chambres avec deux lits queen dans un hôtel adéquat près du lieu du spectacle.

## LOGE (ou voir annexe 1)

L'organisateur ou promoteur s'engage à fournir une loge propre, bien chauffée (ou climatisée) et assez grande pour accueillir 5 personnes.

La loge doit comprendre une table et des chaises, des serviettes blanches (4 min), un réfrigérateur ou une glacière, une poubelle, un repas ou une collation approuvée par le groupe, des bouteilles d'eau (10 min), des bières froides (24 min) et une bouteille de Jack Daniel's Honey.

*Cette liste peut être modifiée avec l'approbation du responsable du groupe.*

## CONTACT

Mario Boulianne,  
directeur technique et responsable du groupe  
résidence: 819-503-0830  
cell: 819-319-0820  
email: info@lesmalpris.com



## ANNEXE 1

Pour les spectacles dans les bars. Le promoteur s'engage à offrir le repas du soir (si cuisine dispo) et une facture de bar ouverte (bar bill) à être approuvée par le groupe. Dans ce cas, la loge est préférable s'il y a disponibilité en ce sens mais non nécessaire.

## ANNEXE 2

Pour les spectacles dans les bars, le promoteur s'engage à fournir un minimum de sonorisation (à discuter avec le groupe) et un technicien de son si possible.